

Dossier TAO : [REDACTED]

Nature(s) : 127 100 CE-VERDICT NON RESPONSABILITE CRIMINELLE

Juges adm. : Martine Lavoie, avocat(e) Réd.
Jean Audet, psychologue
Marie-Luce Quintal, psychiaïtre

Date(s) : 12 septembre 2017

Lieu : Institut Philippe-Pinel de Montréal, A1022e
Montréal

Cause 760-01-073958-156 Verdict
Non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux

Heure : 11 h Date
2017-08-19

* * * Identification des parties * * *			
Nom	Qualité	Prés. Abs.	Adresse
(date de naissance: [REDACTED])	Accusée	<input type="radio"/>	
Damnet & J.-Robert, Avocats S.E.N.C. Maudie Joly-Robert	Représentant	<input checked="" type="radio"/>	
Institut Philippe-Pinel de Montréal	Responsable de l'Hôpital	<input type="radio"/>	
Directeur des poursuites criminelles et pénales Me K. Entond	Directeur des poursuites criminelles et pénales	<input checked="" type="radio"/>	
	als Directeur des serv. professionnels Institut Philippe Pinel de Montréal 10905, boul. Henri-Bourassa Est Montréal QC H1C 1H1	<input type="radio"/>	
	10, rue Notre-Dame Est, suite 300 Montréal QC H2Y 1B7	<input type="radio"/>	
	Directeur des services professionnels 10905, boul. Henri-Bourassa Est Montréal QC H1C 1H1	<input type="radio"/>	
	Palais de justice 180, rue Salaberry Ouest Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 2J2	<input type="radio"/>	

Raison de la présente audition

Suite à un verdict

Durée

Date 2017-08-12 Heure début 12:00 Heure fin 12:55

Témoignage(s)

Médecin traitant [REDACTED]

Autres [REDACTED]

Renseignements(s) décisionnel(s) (art. 672.51 C.cr.)

Rapport d'évaluation écrit et daté du 2017-08-07 et déposé lors de l'audience

Décision

Rendue à l'audience

Section 672.51 Dans un cas de verdict de non-responsabilité criminelle, les modalités de subordination des

Considérant que la personne accusée représentée, en raison de son état mental, un risque important pour la sécurité du public, la Commission ordonne ce qui suit :

Détention à/au : Institut Philippe-Pinel de Montréal

sous réserve des modalités suivantes :

- que la personne accusée bénéficie de sorties, avec ou sans accompagnement, dont la durée, la fréquence et les modalités seront déterminées par l'équipe traitante en fonction de son état clinique, de son comportement et du plan de traitement.
- interdiction de communiquer directement ou indirectement avec [REDACTED] incluant par le moyen d'un ordinateur;
- interdiction de se retrouver dans un rayon de 500 mètres de [REDACTED].

En cas de détention, un mandat de dépôt en vertu de l'article 672.57 du Code criminel (formule 49) est ou sera émis.

Accusé(e) _____

Dossier TAO _____

Nom : _____

Cette décision unanime est rendue à l'audience ce 2017-09-12 et prend effet ce jour même.

Signé à Montréal _____

ce mardi, le 12 septembre 2017

Signature



Président(e) délégué(e) : Martina Lavoie, avocat(e)

Les motifs écrits au soutien de la présente décision seront communiqués aux parties ultérieurement.

PLUMITIF

No dossier TAQ: [REDACTED] (O) Ancien no:
 Date de dépôt: 2017-06-19 Délai pour audience : 90 Date accident / événement: 2018-09-12
 Nature(s): 127-100 CE-VERDICT NON RESPONSABILITÉ CRIMINELLE Audience prévue/condition: 2018-09-12
 Dossier(s) regroupé(s):

Verdict / Ordonnance	Statut	État	Verd/Ord. Int.	DATES		Réception	Actif
				Décision	Sentence		
760-01-073958-156	N	D	2017-06-19 (V)	2017-06-19		2017-06-19	O

Identification des parties

Nom	Qualité	Adresse	No tél / No fax
[REDACTED] (Date de naissance : [REDACTED])	Accusée	a/s Directeur des serv. professionnels Institut Philippe Pinel de Montréal 10905, boul. Henri-Bourassa Est Montréal QC H1C 1H1	(514) 861-6794(B) (514) 861-7070(F)
Dannet & J.-Robert, Avocats S.E.N.C. Maude Joly-Robert	Représentant	10, rue Notre-Dame Est, suite 300 Montréal QC H2Y 1B7	(514) 861-3702(F)
Institut Philippe-Pinel de Montréal	Responsable de l'Hôpital	Directeur des services professionnels 10905, boul. Henri-Bourassa Est Montréal QC H1C 1H1	(514) 648-8461(B) (514) 861-3702(F)
Directeur des poursuites criminelles et pénales Pierre-Olivier Gagnon, p.i.	Directeur des poursuites criminelles et pénales	Palais de justice 180, rue Salaberry Ouest Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 2J2	(450) 370-4000(B) (450) 370-3021(F)

Événements

Date	C Description	Description
2017-10-13	Envoi correspondance particulière	Complémentaire
2017-10-09	* Mandat de dépôt	Transmission d'un mandat de dépôt
2017-09-13	* Comparution	TAQ
2017-09-12	* Décision sur le fond	Dannet & J.-Robert, Avocats S.E.N.C.
2017-09-12	* Rapport d'évaluation	Délation avec modalités
2017-09-12	* Audience	Institut Philippe-Pinel de Montréal
2017-09-06	Envoi correspondance particulière	Tenue SAS-586-2017
2017-09-06	* Rapport d'évaluation	Transmission d'un rapport d'évaluation
2017-08-24	Envoi correspondance particulière	Directeur des poursuites criminelles et pénales
2017-08-24	* Demande de service	Réponse à une demande de service
2017-08-24	* Comparution	Dannet & J.-Robert, Avocats S.E.N.C.
2017-08-03	Convocation à l'audience	Dannet & J.-Robert, Avocats S.E.N.C.
2017-07-17	Envoi correspondance particulière	Transmission des renseignements décisionnels
2017-07-17	* Renseignements décisionnels	Directeur des poursuites criminelles et pénales
2017-06-19	* Réception du verdict	760-01-073958-156